



Distr. : générale
16 décembre 2011

Français
Original : anglais



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/

Forum ministériel mondial sur l'environnement

Nairobi, 20–22 février 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Nouvelles questions de politique générale : environnement et développement

**Amélioration de la coordination au sein du système
des Nations Unies, y compris le Groupe de la gestion
de l'environnement**

Rapport du Directeur exécutif

Additif

**État d'avancement de la mise en œuvre du mémorandum
d'accord entre le Programme des Nations Unies
pour l'environnement et le Programme des Nations Unies
pour le développement**

Résumé

Conformément au paragraphe 5 de la décision 26/11 du Conseil d'administration en date du 24 février 2011, ce rapport fait le point sur l'état d'avancement des activités menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement conformément au mémorandum d'accord entre les deux organisations.

Rappel

1. En décembre 2008, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont signé un mémorandum d'accord révisé, visant notamment à faciliter la coopération et la collaboration entre les deux organisations. Ce mémorandum vise à garantir l'accès des gouvernements à l'expertise des Nations Unies dans des domaines d'intérêt commun en fonction des priorités et des plans de développement nationaux, permettant d'aboutir à des résultats au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il identifie des domaines de coopération possibles, tels que :

- a) Les changements climatiques;
- b) L'Initiative Pauvreté et Environnement;
- c) D'autres activités environnementales liées à la mise en œuvre d'Action 21; le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable; le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités; et d'autres accords multilatéraux, pour aider

* UNEP/GCSS.XII/1.

les pays à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (sur la base de leurs propres priorités et les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement).

2. Le mémorandum fournit un cadre permettant de renforcer la collaboration entre le PNUD et le PNUE en la rendant plus stratégique, efficace et systématique. Un groupe de travail conjoint PNUE/PNUD composé de cinq membres du personnel de chaque programme a été établi en août 2010 pour superviser et promouvoir la mise en œuvre du mémorandum et développer les domaines de coopération importants. Le groupe se réunit généralement chaque trimestre par téléconférence, mais peut se réunir aussi souvent que nécessaire. Une réunion annuelle, présidée par la Directrice exécutive adjointe du PNUE et le Sous-Secrétaire général et Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD est également prévue. Depuis août 2011, sept réunions ont eu lieu : six par téléconférence et une par vidéoconférence.

3. Depuis la vingt-sixième session du Conseil d'administration, le groupe continue d'étudier la possibilité de renforcer la collaboration programmatique et d'autres types de collaboration sur les questions de fond. Pour faciliter le dialogue et le partage des connaissances, la plateforme de partage des connaissances *Teamworks* du PNUD a été utilisée, l'objectif étant de créer un espace commun, ouvert à tous les membres du personnel des deux organisations. Tous les documents relatifs aux travaux du groupe sont disponibles sur la plateforme.

4. Les principales initiatives du groupe et les questions actuellement débattues en son sein sont décrites ci-dessous. En outre, l'état d'avancement d'autres activités de collaboration lancées dans le cadre des structures de coordination interinstitutions des Nations Unies ou développées directement par différentes parties appartenant aux structures très décentralisées du PNUD et du PNUE est également examiné.

A. Étude typologique de la collaboration

5. En août 2011, à partir d'un rapport sur l'analyse l'inventaire conjoints de la collaboration PNUD/PNUE publié en avril 2010, le groupe a commandité une étude exhaustive sur les différents types de collaboration PNUD/PNUE aux niveaux mondial, régional et national. L'objectif principal de l'étude était de procéder à l'examen systématique des principales initiatives de collaboration, et notamment des enseignements tirés en ce qui concerne les questions stratégiques et opérationnelles et la collaboration afin d'identifier les différents types de collaboration possibles.

6. Les études de cas comprendront les travaux menés au titre des Plans cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et de l'Initiative « Unis dans l'action », des activités de coordination régionale, des initiatives de programmes conjoints du Fonds pour la réalisation des OMD, de l'Initiative Pauvreté et Environnement, du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, des activités d'adaptation fondées sur les écosystèmes, du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et du Fonds pour l'environnement mondial.

7. Les principales informations à rassembler pour chaque étude de cas seront notamment des renseignements détaillés sur : la portée (planification stratégique, programmes ou projets); l'échelle (mondiale, régionale ou nationale); la gouvernance; la gestion; le financement et les modalités de financement; la gestion financière; les achats; les rôles et responsabilités respectifs; le contexte « Unis dans l'action »; la collaboration et les partenaires extérieurs; l'évaluation des résultats.

8. Pour chaque catégorie, les études de cas comprendront à la fois une composante descriptive et une composante analytique mettant en exergue les enseignements tirés de l'expérience (ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné, par exemple). Une typologie de la collaboration PNUD/PNUE sera dressée à partir des études de cas et des informations rassemblées. Elle comprendra un tableau récapitulatif avec une série de conclusions relatives aux enseignements tirés et aux typologies identifiées.

9. Le groupe de travail conjoint s'appuiera sur cette étude pour instruire ses décisions sur les moyens de faire avancer la mise en œuvre du mémorandum d'accord. Il apportera également son concours au personnel de programme du PNUD et du PNUE qui travaille sur des initiatives de collaboration ou en lance de nouvelles. L'étude, qui a commencé en octobre 2011, devrait s'achever début 2012.

B. Dialogue sur de nouvelles initiatives possibles pour renforcer la collaboration

10. En juin 2011, pour accélérer la mise en œuvre du mémorandum d'accord entre le PNUD et le PNUE, le Directeur exécutif du PNUE a partagé avec l'Administratrice du PNUD plusieurs scénarios possibles visant à approfondir la collaboration entre les deux organisations à l'échelle régionale et

nationale. À la mi-août 2011, l'Administratrice du PNUD a répondu en proposant que la question soit examinée par le groupe de travail conjoint, en tenant pleinement compte des discussions en marge de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de la cohérence au sein du système des Nations Unies.

11. À la suite de cela, le groupe a entamé des discussions afin d'identifier les moyens de renforcer la collaboration. Il a été convenu que les propositions spécifiques qui seraient soumises à l'examen de la direction des deux programmes seraient motivées, entre autres, par les résultats de l'étude typologique de la collaboration PNUD/PNUE susmentionnée. Par ailleurs, il a été convenu que le renforcement de la coopération aux niveaux mondial, régional et national devait être envisagé selon deux axes : faire de la collaboration renforcée entre le PNUD et le PNUE la clé de voûte de l'aide coordonnée du système des Nations Unies dont les États membres ont besoin dans le cadre des activités environnementales menées par les organismes des Nations Unies et compte tenu de l'impératif imposé aux organismes des Nations Unies d'être « Unis dans l'action »; et, dans le cadre de ce système élargi des Nations Unies, examiner de plus près la collaboration entre le PNUD et le PNUE.

12. Enfin, certaines initiatives possibles ont été identifiées, y compris celles visant à promouvoir conjointement le système des Nations Unies. La présentation d'une série de propositions à la direction des deux organisations est prévue pour début 2012.

C. Mise en œuvre des notes d'orientation du Groupe des Nations Unies pour le développement concernant la durabilité environnementale, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes

13. Depuis la vingt-sixième session du Conseil d'administration, le PNUD et le PNUE ont continué de collaborer sous l'égide du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) à la mise en œuvre intégrée des notes d'orientation sur la durabilité environnementale, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes. Ces notes d'orientation ont été élaborées, entre autres, par l'Équipe spéciale du GNUM sur la durabilité environnementale et les changements climatiques (coprésidée par le PNUD et le PNUE) et constituent des exemples de la participation conjointe du PNUD et du PNUE aux efforts de collaboration du système élargi des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques.

14. En juillet-août 2011, aux fins de la mise en œuvre des notes d'orientation, de hauts responsables du PNUD et du PNUE ont organisé, en partenariat avec L'École des cadres du système des Nations Unies et les équipes régionales du GNUM, des ateliers de formation régionaux à Bangkok, à Nairobi et à Panama à l'intention de 83 membres des équipes de pays des Nations Unies, dans les pays où était prévue la mise en œuvre des nouveaux Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Ces ateliers visaient à renforcer les capacités des équipes de pays afin que la durabilité environnementale, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes soient clairement énoncés dans les Plans cadres, qui constituent le fondement de la collaboration du système des Nations Unies avec les pays partenaires.

D. Cadre pour la promotion de la durabilité environnementale et sociale au sein du système des Nations Unies

15. En 2011, le PNUD et le PNUE ont continué de coprésider le processus consultatif sur les mesures de protection. Ce processus, lancé à l'initiative du Groupe de la gestion de l'environnement en septembre 2009, se caractérise par un examen interinstitutionnel, un état des lieux et la préparation d'un rapport envisageant différentes options pour une démarche commune, au sein du système des Nations Unies, concernant les « mesures de protection environnementale et sociale », par la suite désignées « cadre pour la durabilité environnementale et sociale ». Ce processus consultatif a abouti à la présentation, en août 2011, d'un rapport d'activité comprenant un cadre visant à promouvoir la durabilité environnementale et sociale au sein du système des Nations Unies.

16. Le cadre définit trois domaines pour l'application des mesures de durabilité environnementale et sociale : politique et stratégie; programmes et projets; activités et installations. Le rapport fournit les informations suivantes :

a) Les éléments d'un cadre commun pour la durabilité environnementale et sociale au sein du système des Nations Unies;

b) Le contexte d'un cadre commun, fondé sur les bonnes pratiques internationales et un inventaire complet des exemples à suivre et des attentes internes et externes à l'ONU;

- c) Les conclusions d'un examen interinstitutionnel et d'un état des lieux visant à identifier des exemples de mesures, d'activités et d'initiatives internes prises actuellement par le système des Nations Unies en matière de durabilité environnementale et sociale au sein du système;
- d) Les questions à examiner lors de la prochaine étape d'élaboration du cadre, qui mettra l'accent sur la mise en œuvre;
- e) Des conclusions et des recommandations pour les étapes ultérieures.

17. Les annexes du rapport fournissent des explications plus détaillées sur certains des éléments du cadre pour la durabilité et sur la manière dont les mesures de durabilité environnementale et sociale sont appliquées en interne et en externe, y compris une étude de cas approfondie portant sur l'expérience acquise à ce jour par l'Organisation mondiale de la Santé.

18. Le rapport a été soumis dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, pour illustrer dans quelle mesure l'ONU peut montrer l'exemple et améliorer la transparence, en soulignant combien les politiques et les pratiques du système des Nations Unies sont conformes aux principes de durabilité environnementale et sociale entérinés à l'échelle internationale.

E. Contribution à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

19. En février 2011, le mandat et la portée des travaux de l'Équipe spéciale du GNUD sur la durabilité environnementale et les changements climatiques ont été élargis pour intégrer la coordination des contributions du GNUD à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. En conséquence, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU est devenu le troisième coprésident de l'Équipe spéciale, qui a été dûment renommée « équipe spéciale sur la durabilité environnementale, les changements climatiques et Rio+20 ».

20. En août 2011, l'Équipe spéciale a lancé une enquête auprès de 135 équipes des Nations Unies (issues de 180 pays) pour fournir des informations détaillées sur le niveau de soutien réservé à leurs gouvernements hôtes respectifs afin que ces derniers puissent aborder les questions nouvelles et émergentes, l'économie verte dans le contexte du développement durable et l'éradication de la pauvreté, et le cadre institutionnel pour le développement durable.

21. À partir de l'enquête, un rapport de synthèse a été rédigé à titre de contribution du GNUD aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Ce rapport comprend un ensemble d'observations et de recommandations sur la manière dont l'ONU pourrait, au niveau des pays, mieux aider les États membres à développer les thèmes de la Conférence dans leur pays. Il souligne également les principaux domaines et les grands enjeux qui justifient un examen plus approfondi et de nouvelles actions, y compris la nécessité de mieux équilibrer les aspects sociaux, économiques et environnementaux des initiatives en matière de développement durable; l'aide à la mise en place de mécanismes de coordination pour les équipes de pays des Nations Unies et les gouvernements; l'opacité et le manque de compréhension des thèmes de la Conférence, notamment du cadre institutionnel pour le développement durable, à la fois au niveau des équipes de pays et des gouvernements; l'absence de données, d'indicateurs et de conclusions claires pour apporter des éléments d'information aux activités de développement durable. L'Équipe spéciale s'appuiera ces résultats pour préparer un rapport analytique plus complet.

F. L'énergie durable

22. Le PNUD et le PNUE collaborent étroitement dans le domaine de l'énergie durable. Des exemples de cette collaboration sont donnés ci-dessous.

23. L'Initiative « Énergie durable pour tous » lancée par le Secrétaire général appelle le système des Nations Unies, les gouvernements, le secteur privé et la société civile à s'unir pour mettre en marche la révolution des énergies propres avec des engagements précis et des mesures concrètes visant à assurer l'accès universel à l'énergie durable pour tous d'ici à 2030. L'Administratrice du PNUD et le Directeur exécutif du PNUE sont membres d'un groupe de haut niveau créé par le Secrétaire général pour élaborer un programme d'action mondial pour l'énergie durable pour tous d'ici à 2030, qui sera lancé à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Grâce à leurs mandats, le PNUD et le PNUE aideront à élaborer ce programme, qui guidera la mise en œuvre des activités des États membres à l'issue de la Conférence. L'initiative s'appuie notamment sur les travaux du mécanisme des Nations Unies pour la coordination interinstitutions sur l'énergie (ONU-Énergie), sous l'égide duquel le PNUD et le PNUE s'efforcent, depuis 2004, de promouvoir l'action mondiale visant à élargir l'accès à l'énergie grâce à un groupe piloté par le PNUD et les énergies renouvelables grâce à un groupe piloté par le PNUE.

24. Dans le cadre des Fonds d'investissements climatiques, qui offrent aux pays en développement des subventions et des financements à des conditions préférentielles, le PNUD et le PNUE ont contribué aux discussions sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'expansion des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu, faisant tous deux partie des trois institutions des Nations Unies représentant le système des Nations Unies en qualité d'observateurs. En coordonnant leur action, le PNUD et le PNUE ont contribué à orienter le débat international avec les banques multilatérales de développement; par le biais du réseau des Coordonnateurs résidents, le PNUD a mobilisé les équipes de pays des Nations Unies pour faciliter la coordination dans les six pays à faible revenu où le programme est mis en œuvre pour aider à développer les énergies renouvelables. Le PNUE et le PNUD ont collaboré dans certains de ces pays, y compris dans le cadre de missions conjointes, pour fournir un appui technique aux équipes de pays des Nations Unies.

G. La transition vers une économie verte

25. Les discussions du PNUD/PNUE et du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU sur une initiative conjointe en deux volets permettent d'envisager une nouvelle possibilité de financement. Le premier volet porte sur l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, le second sur l'agriculture durable et la sécurité alimentaire. L'initiative conjointe vise à renforcer l'engagement et la participation effective des pays en développement à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, à contribuer à poser les bases d'un consensus politique, et enfin à aider à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et des stratégies permettant de faire la transition vers une économie verte, en s'appuyant sur les résultats de la Conférence. L'initiative s'appuiera sur le soutien fourni aux pays partenaires par les équipes de pays des Nations Unies, les Bureaux nationaux du PNUD et les Bureaux régionaux du PNUE.

H. Programmes conjoints du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

26. Le Fonds pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement a été créé en décembre 2006 en vue d'intensifier les efforts consentis par les pays pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement, soutenir la réforme des Nations Unies et appliquer la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide : Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle. Au total, le Fonds gère 128 programmes conjoints dans 49 pays avec huit volets thématiques reprenant les Objectifs.

27. Le PNUE anime le volet thématique sur l'environnement et les changements climatiques. Le cadre de référence de ce volet a été élaboré conjointement avec le PNUD; et le PNUE et le PNUD ont fait partie du comité technique consultatif chargé d'examiner et de sélectionner des notes conceptuelles sous la direction du PNUE. Les deux organisations continuent d'aider ensemble le secrétariat du Fonds, notamment en ce qui concerne les activités de gestion des connaissances, où le PNUD fournit la plateforme technique et le PNUE génère et partage des connaissances sur l'environnement.

28. Le PNUE est également un partenaire d'exécution de 15 programmes conjoints. Tandis que ces programmes conjoints comprennent chacun jusqu'à 10 partenaires du système des Nations Unies, le principal homologue du PNUE au niveau des pays a été le PNUD. Comme c'est souvent lui qui pilote les programmes conjoints, le PNUD apporte un soutien administratif et logistique au PNUE, en particulier lorsque ce dernier n'a pas de présence nationale. Le PNUE et le PNUD se complètent souvent. Le PNUE assume le rôle de responsable technique ou de conseiller en environnement, un rôle qui comprend : l'élaboration des politiques environnementales et des options politiques aux niveaux national, régional et local, en collaboration avec les partenaires nationaux; la fourniture aux communautés locales des outils, des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience; la formation et le développement capacités. Le PNUD a, pour sa part, transformé ces connaissances techniques et pratiques en aide au développement, par le biais de sites de démonstration, d'activités pilotes et d'autres activités sur le terrain, grâce à sa formidable connaissance des pays et à sa capacité à opérer au niveau national.

I. L'Expo mondiale Sud-Sud 2011 pour le développement

29. Le PNUE a travaillé en étroite collaboration avec le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du PNUD à la coordination et à l'accueil d'un forum de solutions sur les changements climatiques et la sécurité alimentaire, l'une des six thématiques examinées à l'Expo mondiale Sud-Sud pour le développement qui s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome, du 5 au 9 décembre 2011. L'Expo est un événement interinstitutionnel annuel qui sert de plateforme à la communauté internationale et lui permet de partager les exemples de

réussite en matière de développement du Sud, d'explorer de nouvelles voies possibles de coopération Sud-Sud et triangulaire, de forger des partenariats novateurs et fédérateurs et de lancer des initiatives de collaboration visant à atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris les Objectifs du millénaire pour le développement, par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

30. L'Expo 2011 a réuni de hauts fonctionnaires des pays en développement ainsi que des représentants des organismes des Nations Unies, des donateurs, du secteur privé et de la société civile afin qu'ils puissent partager certaines des solutions générées par le Sud en matière de sécurité alimentaire. Elle était composée de six forums d'échange de solutions sur les thèmes suivants :

- a) Agriculture, sécurité alimentaire et développement des capacités;
- b) Protection sociale, agriculture et sécurité alimentaire;
- c) Changements climatiques, environnement et sécurité alimentaire;
- d) Sécurité alimentaire, nutrition et VIH/Sida;
- e) Santé, agriculture et sécurité alimentaire;
- f) Énergies renouvelables, industrie agroalimentaire et sécurité alimentaire.

31. Le PNUD a organisé l'Expo tandis que le PNUE a été désigné pour animer le forum d'échange de solutions sur les changements climatiques et la sécurité alimentaire. Le PNUE a mis en valeur son rôle de catalyseur et sa démarche de partenariat, faisant valoir les bienfaits d'une agriculture verte qui n'érode pas le capital naturel dans les systèmes d'exploitation et de gestion des terres et de production alimentaire.

32. En outre, le PNUE a profité de l'Expo pour faire la démonstration d'un mécanisme de partenariats Sud-Sud (un portail interactif de partage des connaissances) visant à faire mieux connaître coopération Sud-Sud sur les questions environnementales. Après son lancement, le portail sera l'une des premières plateformes Web spécialement dédiées à la promotion de la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Il permettra de consulter des études de cas et des exemples de coopération Sud-Sud sur les questions environnementales et de partager des exemples de réussite et de bonnes pratiques, de faire valoir les enseignements du passé, et de diffuser des nouvelles et des informations actualisées. Les possibilités en matière de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'environnement ont été envisagées à l'Expo, et une sélection d'études de cas a été examinée.

J. Le point sur le programme d'adaptation aux changements climatiques et de développement

33. « Changement climatique et développement : s'adapter en réduisant la vulnérabilité », tel est le nom du programme (CC-DARE) mis en œuvre conjointement par le PNUE et le PNUD dans le cadre de l'Initiative « Unis dans l'action ». Il est financé par le Ministère danois des affaires étrangères. Ce programme fournit un soutien technique et financier à la demande aux pays d'Afrique sub-saharienne et aux petits États insulaires en développement, pour des actions souples et ciblées visant à ce qu'ils surmontent les difficultés et à ce qu'ils créent des opportunités pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement et la prise de décisions.

34. De 2008 à 2011, 11 pays (Bénin, Éthiopie, Ghana, Malawi, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Togo, République-Unie de Tanzanie) étaient totalement engagés dans le programme, avec 37 activités ciblées mises en œuvre. 11 projets visant à consolider les activités réussies sont en cours.

35. Le programme s'est distingué par la mise en œuvre, dans les pays partenaires, d'actions bien spécifiques d'adaptation aux changements climatiques qui continueront à mettre durablement à la disposition des pays des moyens de subsistance résilients face à un climat changeant. Le programme a eu des répercussions à plusieurs égards, jouant un rôle catalytique, stratégique, politique et novateur. Ainsi, à la suite du projet sur la collecte des eaux pluviales mis en œuvre aux Seychelles, le ministère de l'éducation a institué la collecte des eaux pluviales dans les écoles, et un projet de loi stipulant, notamment, d'intégrer la collecte des eaux pluviales dans tous les codes du bâtiment, est en cours d'élaboration.

36. Le programme a démontré qu'il est possible de parvenir à des solutions globales dans l'optique des priorités nationales en matière d'adaptation aux changements climatiques au profit des communautés. Le programme prenant fin au début de l'année 2012, il est impératif de lancer une deuxième phase pour consolider les enseignements tirés de l'expérience.

K. Le point sur l'élargissement de l'Initiative Pauvreté et Environnement

37. L'élargissement de l'Initiative Pauvreté et Environnement continue de s'appuyer sur les enseignements tirés des efforts déployés lors de la phase pilote, tandis qu'au niveau des pays, des programmes sont lancés pour la prise en compte de la pauvreté et de l'environnement dans le cadre de cette expansion. Grâce à cet effort, des stratégies régionales, 11 nouveaux programmes nationaux et des dialogues avec divers pays ont été lancés ou développés. Jusqu'à présent, l'Initiative a amené les pays à redoubler leur engagement, et elle soutient aujourd'hui activement 17 programmes nationaux conjoints complets. Les programmes sont répartis comme suit :

- a) Neuf programmes de pays en Afrique (Botswana, Burkina Faso, Kenya, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, République-Unie de Tanzanie et Rwanda). Le programme en Ouganda s'est achevé début 2011;
- b) Cinq programmes de pays en Asie (Bangladesh, Bhoutan, Népal, République démocratique populaire lao et Thaïlande);
- c) Un programme de pays en Amérique latine et aux Caraïbes (Uruguay);
- d) Deux programmes de pays dans la Communauté des États indépendants (Kirghizistan et Tadjikistan).

38. Un dialogue sur la transposition des efforts dans d'autres pays est en cours en Amérique latine et aux Caraïbes (Guatemala et République Dominicaine) et en Asie (Timor-Leste). En outre, un appui technique a été fourni à 7 pays ne faisant pas partie de l'Initiative : Arménie, Burundi, Libéria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Sri Lanka et Viet Nam. Au total, 37 demandes de soutien ont été reçues à ce jour.

39. Cette initiative est un excellent exemple de collaboration fructueuse entre le PNUD et le PNUE en vertu d'accords conjoints de budgétisation, de gestion et de programmation et montre bien à quel point cette collaboration influe sur les processus de planification nationale et infranationale et sur le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en exploitant les atouts de chaque organisme. Elle est donc un excellent exemple du type de collaboration envisagé dans le cadre de la mise en œuvre du mémorandum d'accord entre le PNUD et le PNUE. En particulier, les modalités d'exécution comprenant des équipes régionales conjointes PNUD/PNUE qui fonctionnent comme des unités simples pour gérer chaque programme régional et les programmes des pays sous leur responsabilité servent de modèles pouvant donner lieu à de nouvelles initiatives interinstitutionnelles aux niveaux mondial, régional et national. Ces aspects sont repris dans la décision 26/11 du Conseil d'administration du PNUE, qui prie instamment le PNUE d'envisager de se servir de l'Initiative Pauvreté et Environnement comme modèle de collaboration future avec le PNUD et avec d'autres organismes des Nations Unies, le cas échéant, en tirant parti des atouts de chacune de ces deux organisations.

L. Le point sur le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement

40. Tandis que les accords de partenariat pour le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD) impliquent des acteurs autres que le PNUD et le PNUE, les approches de gouvernance et de gestion en place et les rôles et apports spécifiques du PNUD et du PNUE servent néanmoins à démontrer l'efficacité de la collaboration interinstitutions mise en place par le PNUD et le PNUE conformément au mémorandum d'accord entre les deux programmes.

41. Le programme ONU-REDD s'appuie sur l'autorité et l'expertise de la FAO, du PNUD et du PNUE, aussi bien au niveau international, en particulier en ce qui concerne l'harmonisation des cadres normatifs et l'organisation d'événements conjoints, qu'au niveau national, où les missions conjointes et le partage d'informations donnent lieu à des interventions de soutien coordonnées. Le programme permet au PNUE, au PNUD et à la FAO d'être unis dans l'action pour soutenir les efforts nationaux de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Le programme applique des modalités novatrices, telles qu'un secrétariat interinstitutions pour faciliter et améliorer la coordination et un Conseil d'orientation, dont les membres à part entière sont issus des pays du Programme ONU-REDD, des représentants des populations autochtones, de la société civile, des pays donateurs et des organismes des Nations Unies.

42. En octobre 2011, le programme comprenait 35 pays partenaires nationaux, dont 13 percevaient toujours un financement pour leurs programmes nationaux. Les programmes nationaux sont mis en œuvre conjointement, selon les principes et les bonnes pratiques du GNUD. C'est ainsi que le PNUE et la FAO ont convenu d'appliquer l'Approche harmonisée pour les remises d'espèces du GNUD, qui

est un cadre opérationnel commun pour transférer des espèces aux partenaires d'exécution, qu'il s'agisse de gouvernements ou autres. En 2012, le programme continuera de renforcer la coordination des mesures et des programmes conjoints pour s'assurer qu'ils sont mis en œuvre sous forme de programmes intégrés, sous le contrôle des pays concernés.

M. Les défis à relever

43. Les exemples ci-dessus permettent d'évaluer la réussite des initiatives de collaboration établies et mises en œuvre, en particulier au niveau programmatique, conformément au mémorandum d'accord. Voici certains des éléments communs qui ont fait le succès de la collaboration :

- a) Création de mécanismes novateurs pour surmonter les difficultés opérationnelles;
- b) Outils institutionnels définissant le cadre de la collaboration (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et Initiative « Unis dans l'action »);
- c) Choix d'initiatives qui reprennent les priorités stratégiques du PNUD et du PNUE, combinant avec succès les activités en amont et en aval pour un impact plus large;
- d) Clarté des points de départ de la collaboration menant à une programmation conjointe et à une articulation claire des résultats souhaités;
- e) Création de possibilités de financement et prise d'engagements professionnels afin que les représentants des organismes puissent collaborer.

44. Malgré cette réussite, des défis restent à relever, et la collaboration entre le PNUD et le PNUE n'est pas encore aussi efficace qu'elle devrait l'être. Ces défis doivent être abordés collectivement, à la fois par le groupe de travail conjoint et individuellement par le PNUE et par le PNUD.

45. Il faut améliorer les conditions de fonctionnement et, en particulier, élaborer des lignes directrices et des procédures communes dans des domaines tels que la budgétisation, la gestion financière et les systèmes administratifs, et supprimer les logiciels ou systèmes et les modèles d'accords de collaboration incompatibles, afin de surmonter les obstacles à la coopération. Il faut également mettre un terme au manque de synchronisation entre les cycles de programmation et de planification, qui continue d'entraver la collaboration et rend difficile la synchronisation des programmes conjoints et des activités conjointes.

46. En outre, il faut mettre en balance les avantages comparés de chaque organisme, en respectant les points forts à différents niveaux (présence nationale contre présence régionale et mondiale) et considérer la collaboration comme un partenariat gagnant-gagnant qui va au-delà des partenaires traditionnels, en prenant conscience, par exemple, que les grands ministères ont un rôle à jouer par-delà les Ministères de l'environnement. En outre, il est nécessaire de tirer parti des structures régionales, qui ont la capacité de promouvoir la collaboration en servant de points de départ utiles pour des initiatives conjointes.

47. Les enseignements tirés des efforts susmentionnés et d'autres efforts de collaboration ainsi que l'étude typologique déboucheront sur des solutions et à des approches possibles pour relever les défis et renforcer encore la collaboration.

N. La voie à suivre

48. Les exemples ci-dessus donnent un aperçu de la collaboration stratégique et programmatique PNUD/PNUE à différents niveaux. Le groupe de travail conjoint continuera d'explorer les moyens d'articuler les approches pour améliorer l'esprit et la pratique des initiatives communes conformément au mémorandum d'accord.

49. Dans ce contexte, l'étude typologique de la collaboration est considérée comme particulièrement pertinente et opportune pour fournir la base, les données factuelles, les enseignements tirés de l'expérience et le cadre analytique permettant de guider le groupe afin qu'il fasse progresser la mise en œuvre du mémorandum d'accord.

50. Tout aussi importante est la nécessité, pour le groupe, de suivre de près les processus pertinents en vue de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et leurs impacts potentiels sur les initiatives actuelles et futures en matière de collaboration entre le PNUD et le PNUE pour faire en sorte que les résultats d'une importance et d'une pertinence stratégiques pour la collaboration soient dûment repris dans les délibérations du groupe et les activités planifiées par ce dernier.

51. Au sein des Nations Unies, dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et au-delà, le PNUD et le PNUE continueront de promouvoir et de défendre conjointement la poursuite de l'élaboration du cadre pour la durabilité environnementale et sociale au sein du système des Nations Unies, l'objectif étant d'améliorer la cohérence du système et de faire progresser la mise en œuvre du développement durable.

52. En 2012, le PNUD et le PNUE amélioreront les mécanismes conjoints pour faciliter l'engagement des pays à promouvoir le développement durable, en s'appuyant sur les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et sur les enseignements tirés à ce jour en ce qui concerne la programmation conjointe par les équipes de pays des Nations Unies et les travaux des équipes régionales du GNUD. En outre, dans le cadre de la Conférence, tel qu'évoqué précédemment, le PNUD et le PNUE entreprennent actuellement une initiative conjointe visant à fournir des services consultatifs et un appui technique ciblés pour assurer la transition vers une économie verte dans les pays en développement et les pays les moins avancés en perspective de la Conférence et au-delà.

53. Une attention particulière sera accordée à la compatibilité entre l'engagement du PNUD et l'engagement du PNUE envers le cadre institutionnel qui se met en place au sein de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. À l'issue de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention et sixième session de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenue à Cancún (Mexique) du 29 novembre au 10 décembre 2010, une série de nouveaux mécanismes institutionnels ont commencé à être mis en place, tant au niveau mondial que régional, notamment le Fonds vert pour le climat, le Centre et réseau des technologies du climat et le Cadre d'adaptation de Cancún. Ces mécanismes sont importants puisqu'ils permettent au PNUD et au PNUE de promouvoir leurs travaux sur les changements climatiques sur la base d'une approche concertée. Ainsi, l'engagement du PNUD et du PNUE avec l'unité de soutien technique pour la conception du Fonds vert pour le climat en 2011 montre combien l'intégration des activités de plaidoyer et d'engagement politique peuvent donner d'excellents résultats pour les deux organisations et le processus des changements climatiques au sens large. Cette concertation sera la clé des autres mécanismes en cours de conception au titre de la Convention.

54. Enfin, le groupe de travail conjoint étudiera d'autres possibilités et approches pour faire mieux connaître le mémorandum d'accord et promouvoir les possibilités de collaboration entre le personnel du PNUD et le personnel PNUE.
